



Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation des vals de l'Orléanais

Compte-rendu des ateliers des 18 et 19 avril 2016

L'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) se place dans le contexte de la mise en œuvre de la directive inondation et sa déclinaison sur les territoires à risques importants (TRI) d'inondation identifiés dont l'Orléanais.

Sur ce territoire, qui serait particulièrement impacté par une grande crue de la Loire (enjeux implantés en zone inondable : 67 000 habitants, 3 800 entreprises, 15 000 hectares de culture, 1,8 milliards d'euros de dommages en cas de crue majeure), il s'agit d'enrichir les réflexions qui ont déjà été engagées localement ces dernières années, notamment à travers l'étude ECRIVALS pilotée par la DREAL de 2011 à 2013. Les premières orientations esquissées doivent être approfondies et complétées si nécessaire, dans un cadre concerté et multi-partenarial.

L'élaboration de la stratégie repose sur une méthode actée lors de la réunion du 23 octobre 2015 présidée par le Monsieur le Préfet du Loiret basée sur des réunions plénières, un comité technique et 4 ateliers thématiques représentatifs des enjeux et impliquant les acteurs concernés :

- Aménagement du territoire,
- Gestion de crise et post crise,
- Système d'endiguement,
- Information, connaissance et culture du risque.

Le comité technique du 29 février 2016 a préparé les feuilles de routes pour les 4 ateliers thématiques en identifiant des animateurs.

En introduction, il est indiqué que la SLGRI doit s'inscrire, d'une part dans les grands objectifs de la stratégie nationale :

- 1 – Augmenter la sécurité des populations,
- 2 – Réduire le coût des dommages,
- 3 – Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,

et d'autre part, dans les 6 axes fixés par le Plan de Gestion des Risques d'inondation du Bassin Loire Bretagne 2016 – 2021 et arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin :

- 1 – Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
- 2 – Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- 3 – Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,

- 4 – Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- 5 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,
- 6 – Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Les feuilles de routes fixées pour les ateliers permettent de respecter ce cadre.

Il est précisé que la SLGRI ne crée pas d'obligations réglementaires, elle devra être déclinée de manière opérationnelle à travers des outils comme le plan Loire, le plan de submersion rapide, le programme d'action de prévention des inondations qui permettent de mobiliser des moyens financiers via le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Les travaux conduits dans les ateliers des 18 et 19 avril sont synthétisés dans les tableaux joints ci-après. Ils ont été analysés pour faire ressortir des orientations de gestion qui pourraient fonder la SLGRI des vals de l'Orléanais dans le prolongement des réflexions de l'étude ECRIVALS.

Les prochains ateliers de la SLGRI des vals de l'Orléanais se dérouleront dans le calendrier suivant :

- Aménagement du territoire : 23 mai 2016, à 10h00, à Checy, salle Rosa Parks
- Gestion de crise et post crise : 23 mai 2016, à 14h00, à Checy, salle Rosa Parks
- Information, connaissance et culture du risque : 25 mai 2016, à 10h00, à la mairie de Jargeau
- Système d'endiguement : 25 mai 2016, de 14h00, à la mairie de Jargeau.

Ils auront pour objectif, d'une part, de compléter, si nécessaire, les premières réflexions, les prioriser autant que de besoin, et, d'autre part, d'identifier les acteurs à mobiliser et les outils à mettre en œuvre. Par ailleurs, l'animation de la SLGRI et son suivi seront aussi abordés.

La Directrice départementale des territoires



Simone SAILLANT

Atelier n°1 Aménagement du Territoire Co-pilotage animé par la Commune de Chécy et l'agence d'urbanisme (AUAO)

L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO) présente la situation des différents documents d'urbanisme dans le périmètre d'étude de la SLGRI. A la suite de cet état des lieux, la commune de Chécy propose des pistes de réflexion, notamment la problématique d'aménagement d'un territoire à risque important d'inondation (TRI), son articulation avec la mise en œuvre d'une politique de renouvellement urbain, ainsi que l'échelle de territoire la plus adaptée pour y répondre (mise en œuvre des outils de projet d'aménagement à différents niveaux : SCoT / PLU).

Lors des échanges au sein de l'atelier, ces points ont été abordés et ont permis de mettre en évidence la nécessité de réduire la vulnérabilité des territoires face au risque d'inondation (résilience d'un territoire), d'intégrer cette notion lors de la révision des différents documents existants (SCoT, PPRi...) et d'organiser la solidarité « inter-territoire » (PLUi et inter-SCoT). L'ensemble des échanges de l'atelier a été synthétisé dans le tableau ci-dessous afin de faire émerger des outils et des orientations de gestion.

Le débat est ouvert sur la base des questions suivantes : Vers quel aménagement du territoire doit-on évoluer à l'horizon de 50 ans pour prendre en compte le risque lié au débordement de la Loire ? Quels outils mobiliser pour faire évoluer le territoire actuel vers ce type d'aménagement de l'espace ? Quels moyens employer pour mettre la question hydraulique au cœur du projet de territoire ?

Orientations	Outils à mettre en place	Synthèse des débats de l'atelier
1 – Diminuer l'exposition lorsque c'est possible et pertinent : en guidant les écoulements ou adaptant l'occupation de l'espace	Gouvernance du système d'endiguement et des autres ouvrages connexes	<ul style="list-style-type: none"> → Limiter les dommages dus au dépassement des digues par les crues les plus fortes (cf. atelier digues : suite ECRIVALS sur la remise en service des déversoirs) → Réaliser une digue de protection rapprochée à Saint-Jean-le-Blanc (intérêt uniquement si l'opération sur le déversoir de Jargeau est réalisée au préalable), une opération retenue après le test de 15 scénarios → Approfondir l'opportunité de la fermeture du canal d'Orléans entre le coteau et la levée pour éviter les remous sur la commune de Bou → Pérenniser les fossés jurés avec un statut juridique → Identifier les busages ainsi que les bassins d'orages étanches qui favorisent les flux d'eau vers le fleuve → Définir les modalités de gestion et responsabilités des busages implantés sur des propriétés privées.
2 – Réduire la vulnérabilité du territoire : Aller vers la résilience en agissant sur la vulnérabilité des enjeux et des	PPRi Doc Urba Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Réviser les PPRi pour introduire des mesures sur la résilience → Organiser l'articulation des différents documents d'urbanisme existants → Définir des indicateurs d'évaluation et de suivi de la vulnérabilité du territoire afin de déterminer un état initial pour apprécier l'évolution du territoire portée par les documents d'urbanisme et les projets

services		<p>d'aménagement (par exemple : définir la résilience du territoire dans le temps, identifier des indicateurs de vulnérabilité adaptés...) et pour maintenir un niveau d'exigence dans le temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Organiser la solidarité des territoires en termes d'aménagement <p>S'appuyer sur la dynamique du renouvellement urbain pour favoriser la réduction de vulnérabilité du territoire (valoriser le projet pilote du Val Ouest)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Tenir compte des différentes occurrences de crues (crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles) → Limiter l'imperméabilisation des sols (ne pas aggraver l'inondation et faciliter le ressuyage des eaux après la crue)
3 – Faire du risque d'inondation un point de vigilance dans le contrôle des installations et équipements sensibles	Police adm	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les installations et équipements sensibles, dont les installations classées pour la protection de l'environnement, → Au niveau de la commune, mobiliser la réserve communale pour réaliser ou actualiser les inventaires, → Organiser le contrôle des installations et équipements sensibles et leur sécurisation si nécessaire, → Organiser l'articulation locale des pouvoirs de police (préfet, maire, polices spécialisées...).
4 – Mieux appréhender la sensibilité du territoire aux remontées de nappe	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> → Pérenniser le suivi du niveau de la nappe dans l'agglomération → Valoriser les enseignements pour réduire la vulnérabilité des réseaux

Atelier n°2 Gestion de crise et post crise
Co-pilotage animé par le SIRACED-PC de la préfecture du Loiret et l'Agglomération d'Orléans

Le CEPRI rappelle les principaux enjeux sur les val de l'Orléanais : 67 000 habitants, 3 800 entreprises, 8 établissements hospitaliers, 9 captages d'eau potable, 14 stations d'épuration... La crue aura également des impacts économiques et financiers d'une grande ampleur.

Pour se préparer aux conséquences de la crue et anticiper sur les actions à mettre en œuvre, des outils de gestion de crise tels que le plan ORSIL (Orsec Inondation du Loiret), PCS (Plans Communaux de Sauvegarde), PCA (Plan de Continuité d'activité), PFMS (Plan Familial de mise en sécurité) existent et doivent être régulièrement testés et mis à jour.

L'ensemble des échanges de l'atelier a été synthétisé dans le tableau ci-dessous pour coordonner les différents acteurs afin de réduire la vulnérabilité des personnes vivant en zone inondable, organiser l'évacuation préventive de la population et mettre en place des actions pour augmenter la résilience du territoire.

Le débat est ouvert sur la base des questions suivantes :

- Comment optimiser l'évacuation préventive des populations ?
- Quelle priorité dans les services utiles vers un retour à une situation normale ?
- Comment reloger la population au-delà de l'hébergement d'urgence ?

Orientations	Outils à mettre en place	Synthèse des débats de l'atelier
1 – Préparer les acteurs à la crise en intégrant les dernières connaissances acquises sur les enjeux et les aléas	Planification (ORSEC, PCA, PCS...)	<p>→ Mettre à jour le plan ORSIL, actualiser les enjeux et les compléter (dont activités économiques, ICPE, équipements sensibles...) et intégrer les nouvelles connaissances sur les aléas</p> <p>→ Favoriser l'évacuation préventive des populations (notamment à travers une bonne communication préalable, exercices...) et optimiser l'hébergement d'urgence</p> <p>→ Faire évoluer autant que de besoin les PCS (fréquence de révision) et autres dispositifs (Plan Blanc, Plan Bleu...) et assurer la continuité des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population.</p> <p>→ Maintenir une offre de diagnostic de vulnérabilité (activités économiques dont l'agriculture et les particuliers...) en la recentrant sur la préparation individuelle de la gestion de crise et le retour</p> <p>→ Recenser le matériel (agri / TP / communal) et prévoir son déplacement hors ZI</p> <p>→ Favoriser la création de réserves communales et notamment pour l'évacuation préventive</p> <p>→ Favoriser le partage des bonnes pratiques, expériences (animation de réseau, outils de mutualisation de type internet...)</p>

2 – Optimiser la coordination des acteurs	Planification (ORSEC et PCS)	<p>→ Organiser régulièrement des exercices à une échelle pertinente en vue d’articuler le rôle des différents acteurs (Service de prévisions de crues, référent départemental inondation, sécurité publique, acteurs économiques dont l’agriculture, pouvoirs de police...).</p> <p>→ Valoriser les retours d’expérience pour améliorer les plans</p> <p>→ Former les élus et les représentants de quartier à la gestion de crise (rôle attendu dans l’organisation générale)</p> <p>→ Organiser la solidarité entre les territoires en termes de gestion de crise et post crise</p>
3 – Anticiper le besoin en relogement des populations sur une période importante	? Évoqué en CoTech	<p>→ Évaluer les besoins en relogement (nombre, durée...)</p> <p>→ Mobiliser le potentiel régional en intégrant les possibilités de transport et déplacement</p>
4 – limiter les impacts sur les réseaux (eau, électricité, télécommunication et transport) et services pour notamment favoriser le retour à la normale	Schémas Réseaux Services	<p>→ Sécuriser l’alimentation AEP nord de l’agglomération et interconnexion</p> <p>→ Réduire la vulnérabilité du réseau électrique au fur et à mesure de sa modernisation</p> <p>→ Anticiper dès maintenant l’isolement des réseaux à risques</p> <p>→ Anticiper les traitements des déchets pour favoriser le retour à la normale</p> <p>→ Préparer les collectivités non inondées d’un éventuel impact indirect de la crue sur leur territoire</p> <p>→ Anticiper la saturation des réseaux de communication pour diffuser l’information</p> <p>→ Réduire la vulnérabilité des réseaux de communication au fur et à mesure de leur modernisation et extension.</p>
5 – Favoriser une prise de conscience du risque chez les habitants	Orientations à articuler avec les réflexions de l’atelier « Information, connaissance et culture du risque »	<p>→ Rendre les habitants acteurs de la gestion de crise : bons réflexes en zone inondable (évacuation, construction résiliente)</p> <p>→ Améliorer la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Typologie de l’habitat (habitat de plain-pied, rez-de-chaussée, étage...) • Population (age, autonomie, mobilité...)

Atelier n°3 Système d'endiguement

Co-pilotage animé par la Commune de Jargeau et la Direction Départementale des Territoires

Le département du Loiret est traversé par la Loire sur 133km, bordée par 160 km de digues dont 145 km appartiennent à l'État. La Direction Départementale des Territoires du Loiret assure l'entretien la gestion courante et la surveillance de ce domaine (lit et digues domaniales) dans l'objectif de protéger les populations face au risque d'inondation et dans le respect de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques. La DDT conduit également la maîtrise d'ouvrage des travaux spécifiques de confortement des digues. La dotation annuelle pour l'entretien courant s'élevait en 2015 à 357k€ et s'élève en 2016 à 439k€ (hors masse salariale). Les opérations de confortement des digues et de restauration des écoulements dans le lit de la Loire dépendent de co-financements régis dans le cadre du Plan Loire. Malgré les confortements des années précédentes, les études de dangers menées sur les systèmes d'endiguement de la Loire et l'étude ECRIVALS ont montré la persistance de zones de fragilité dans les digues et des anomalies fonctionnelles (premières surverses identifiées sur des secteurs non prévus à cet effet). Face à ces constats, les services de l'État travaillent à l'élaboration de programmes de fiabilisation des systèmes d'endiguements : pour le Val d'Orléans (St-Pryvé à Guilly), 18M€ de travaux seraient nécessaires dont 16M€ portant sur des mesures structurelles et fonctionnelles identifiées dans les études de dangers (hors problèmes liés à la présence de Karsts). Pour les autres Vals qui protègent plus de 2 000 personnes, (Ouzouer, Sully, Bou), une enveloppe financière de plus de 10M€ serait nécessaire pour fiabiliser ces systèmes. Ces travaux devraient idéalement être conduits dans le cadre du Plan Loire IV qui présente des clés de financement extrêmement favorables pour les collectivités potentiellement partenaires (dans les TRI : 80 % État au travers du FPRNM – 20 % collectivités. Hors TRI : 60 % État – 40 % collectivités). Néanmoins, aujourd'hui, seule la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'est engagée à apporter 1 M € au Plan Loire (générant ainsi 5 M € de travaux sur les digues orléanaises) et 1 M € supplémentaire conditionné par la participation des autres collectivités concernées.

Il est par ailleurs rappelé que la loi « métropoles » du 27 janvier 2014, modifiée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) introduit une nouvelle compétence dévolue aux EPCI à fiscalité propre : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence doit être mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour les digues domaniales de la Loire, l'État peut continuer à assurer la gestion pour le compte des EPCI jusqu'au 28 février 2024, sous réserve de la signature d'une convention.

Lors des échanges au sein de l'atelier, tous ces points ont été abordés et notamment la nécessité de mettre en place une gouvernance et une structure de gestion des digues qu'il reste à définir. L'ensemble des échanges de l'atelier a été synthétisé dans le tableau ci-dessous afin de faire émerger des outils et des orientations de gestion.

Le débat est ouvert sur la base des questions suivantes : quelle gestion pour garantir la pérennité des digues en lien avec les enjeux protégés ? Quels outils et organisation à mettre en place ? Quelle communication sur la gestion des digues et les travaux sur les déversoirs ?

Orientations	Outils à mettre en place	Synthèse des débats de l'atelier
1 – Prévenir la défaillance des ouvrages par la poursuite des travaux de restauration et d'entretien du lit et des digues	Convention de Gestion 2018/2024 Plan Loire 2014-2020	→ Entretien du lit et des levées dans l'objectif de protéger les populations face au risque d'inondation → Fiabiliser les levées en traitant les zones de fragilités identifiées dans les études de dangers → Poursuivre le suivi de l'évolution du lit → Poursuivre les études sur les interactions entre karsts et digues et leur traitement

<p>2 – Limiter les dommages liés au dépassement des digues par les crues plus fortes</p>	<p>Convention de Gestion 2018/2024 Plan Loire 2014-2020</p>	<p>Deux opérations prioritaires retenues après le test de 6 scénarios pour éviter les brèches par surverse (ECRIVALS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Rétablir le fonctionnement du déversoir de Jargeau et traiter les points bas de la digue → Rétablir le fonctionnement du déversoir d'Ouzouer et traiter les points bas de la digue <p>(NB : ces opérations nécessitent une communication préalable importante pour être comprises)</p>
<p>3 – Assurer la pérennité et la cohérence de la gestion des levées et du lit, en lien avec les enjeux exposés</p>	<p>Déclinaison Gemapi</p>	<p>Faire émerger la gouvernance et une structure de gestion des digues (quelle échelle de gestion pertinente : hydraulique, opérationnelle, sous-ensemble cohérent, territoire...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mission d'appui DREAL → Réflexions EP Loire à l'échelle du bassin de la Loire sur un « projet d'aménagement d'intérêt commun » → Convention de gestion des levées dès 2018 entre l'État et les Collectivités

Atelier n°4 Information, connaissance et culture du risque Co-pilotage animé par l'Agglomération d'Orléans et l'EP Loire

Le département du Loiret tout comme les autres départements disposent de nombreuses plaquettes d'information (DDRM, DICRIM, PCS...), d'outils (PLU, PPRi, ECRIVALS...) et de sites internet (Préfecture, DREAL, DDT, PRIM.NET...) sur le risque d'inondation qui ont été produits par les Collectivités, l'Agglomération Orléanaise, l'EP Loire, l'État, les bureaux d'études. Certaines collectivités dans le Loiret ont réalisé des sondages auprès des habitants résidents en zone inondable elles ont constaté un fort désintéressement des habitants et/ou un manque de prise de conscience. L'EP Loire qui a travaillé, à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, sur les diagnostics en 2012 avec les acteurs économiques installés en zone inondable (environ 20 000 acteurs économiques informés/sensibilisés et 2 349 diagnostics réalisés), a noté une prise de conscience qui ne déclenche que rarement la mise en place de mesures spécifiques de protection (421 entreprises ont mis en place une ou plusieurs mesures). Dans les deux cas, les interviewés jugent que la prévention du risque inondation doit constituer un chantier prioritaire des pouvoirs publics.

Lors des échanges au sein de l'atelier, tous ces points ont été abordés et notamment la nécessité de mettre en place des outils de communication communs avec une seule structure porteuse du projet ainsi que la valorisation des repères de crue connus par tout le monde et qui pourrait porter le message de l'éventualité d'être évacué. L'ensemble des échanges de l'atelier a été synthétisé dans le tableau ci-dessous afin de faire émerger des outils et des orientations de gestion.

Le débat est ouvert avec un bilan des opérations de communication déjà conduites et sur la base des questions suivantes : Comment progresser ? Quels outils et organisation mettre en place ?

Orientations	Outils à mettre en place	Synthèse des débats de l'atelier
1 – Favoriser la communication vers la population et les personnes « relais »	Plan de com	<ul style="list-style-type: none"> → Former à la communication et donner des outils aux réserves communales, les agents des services des collectivités et de l'État impliqués dans la gestion du risque → Pérenniser l'offre de diagnostic logement → Mutualiser les outils de communication (recenser, banquariser et partager les supports existants) → Adapter la communication (cible et contenu) et sa fréquence de diffusion → Prioriser les messages (intégrer l'idée d'évacuation préventive et s'y préparer) → Sensibiliser les jeunes (mobiliser les écoles et les accompagner, conférences thématiques, interventions ciblées, développer les DICRIM jeunes dans les conseils municipaux) → Optimiser l'information diffusée à l'occasion des changements de locataire ou propriétaire (IAL) → Faire connaître Vigicrue et valoriser l'information apportée
2 – Actualiser régulièrement	Plan	→ Mobiliser les filières de formation des élus

la connaissance du risque des acteurs « clés »	de com	→ Animer un réseau d'acteurs « clés » identifiés, dont tissu associatif et syndic de copropriété...
3 – Communiquer vers les acteurs économiques	Plan de com	→ Mobiliser les filières « activités », (chambres consulaires,...) avec des outils adaptés → Pérenniser l'offre de diagnostic aux entreprises et inciter à la réalisation de PCA
4 – Valoriser et pérenniser les traces historiques de l'inondation sur le territoire	Plan de com	→ Entretien et pose de « repères » de crue à associer avec une information sur le risque et sa gestion → Pérenniser le reste du « château de l'Isle »

Liste des participants aux ateliers de la SLGRI des vals de L'Orléanais du 18 et 19 avril 2016

Organisme/Service	Représentant	Coordonnées	Présences aux Ateliers			
			Atelier n°1	Atelier n°2	Atelier n°3	Atelier n°4
Communes						
Bou	M. ESTEBAN	fresteban58@gmail.com		X		
Chateaufort-sur-Loire	Mme Martine LABRETTE			X		X
Chécy	M. Hubert TINSEAU M. FAVEAU	hubert.tinseau@laposte.net cfaveau@checy.frurbanisme@chateaufortsurloire.fr	X	X		X
Germigny-des-Prés	M. Philippe THUILLIER Mme Mireille PERONNET	mairie-germigny@wanadoo.fr peronnet.mireille@free.fr	X	X	X	X
Guilly	Mme Nicole BRAGUE Mme Blandine PELLETIER M. Jean-Paul DEROUET	mairie.guilly@wanadoo.fr jargeau.urbanisme@fr.oleane.com		X	X	X
Jargeau	M. Jean-Marc GIBEY M. Joël HOURDEQUIN M. Dominique VENON	jargeau.maire@orange.fr hourdequin.joel@neuf.fr dominique.venon@laposte.net	X	X	X	X
Mardié	M. Christian THOMAS	Christian.thomas@ville-mardie.fr		X		
Olivet	M. Matthieu SCHLESINGER M. Laurent DRUART M. Michel LECLERQ	matthieu.schlesinger@olivet.fr laurent.druart@olivet.fr michel.leclerq@olivet.fr	X	X	X	X

Orléans	Mme Stéphanie ANTON	santon@ville-orleans.fr				X
	Mme Marielle CHENESSEAU	mchenesseau@agglo-orleans.fr	X	X	X	X
	M. Imed KSIBI	imed.ksibi@orleans-agglo.fr	X	X	X	X
Ouvrouer-les-Champs	Mme Micheline CHENET Mme Christelle JANVRIN	micheline.chenet13@orange.fr christelle.janvrin@gmail.fr		X		X
Ouzouer-sur-Loire	M. Aymeric SERGENT	aymeric.sergent@orange.fr			X	
Sandillon	M. Jean François VENON	jf.venon@orange.fr			X	
	M. Francis BRIMBOUEF				X	
	M. Hugues LEVOUX	hugues.levoux@sandillon.fr				X
Saint-Aignan-des-Gués	M. Michel PERRIER	michel.perrier45@gmail.com				X
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	M. Pascal DELAUGERE	pasdelaugere@aol.com				X
Saint-Jean-de-Braye	M. Denis MOULIN	dmoulin@ville-saintjeandebraye.fr		X		
Saint-Martin-d'Abbat	M. Joël TURPIN	jturpin@gmail.fr				X
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	M. Serge MATHIEU	serge.mathieu4575@free.fr			X	X
	M. Jean Claude HENNEQUIN	jc.hannequin@orange.fr		X		
Sigloy	Mme Gabrielle PRIAN-THOMAS	gabrielle.prian-thomas@wanadoo.fr		X		
	M. Michel THOUVIGNON	thouvignon.michel@gmail.Com				X
Collectivités						
CAOVL	Mme Marielle CHENESSEAU	marielle.cheneseau@orleans-agglo.fr	X	X	X	X
	M. Imed KSIBI	imed.ksibi@orleans-agglo.fr	X	X	X	X
CC de LOGES	M. Jean Pierre GARNIER	jp.garnier@ville-saintdenisdelhotel.fr			X	
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Mme Amanda MICHÉ	amada.miche@regioncentre.fr	X			
Conseil départemental du Loiret	M. Didier ROCH	didier.roch@loiret.fr		X		
Autres						
Académie Orléans/Tours Rectorat	M. HEVIN	ce.prevention@ac-orleans-tours.fr				X

ARS Délégation du Loiret	M. Jean COLY M. Vincent MICHEL	jean.coly@ars.sante.fr vincent.michel@ars.sante.fr		X X		
Association syndicale de la rivière du Loiret (ASRL)	M. Stéphane THAUVIN M. Guy TOUCHARD	contact@asrl.fr touchardguy@orange.fr	X X	X		
AUAO	M. Michel LEDOUE	michel.ledoue@auao.org	X			
CCI du Loiret	Mme Sylvie BOUCHETTE	sylvie.bouchette@loiret.cci.fr	X			
CEPRI	M. Nicolas BAUDUCEAU M. Julien JADOT	nicolas.bauduceau@cepri.net julien.jadot@cepri.net	X	X		X
DDSP45	M. Nicolas MACHADO Mme Mireille KENTZINGER	ddsp45-em@interieur.gouv.fr ddsp45-cic@interieur.gouv.fr		X X		
DREAL Centre-Val de Loire	M. Michel TALLET M. Kévin JAVOUHEY M. Hervé PINATEAU	michel.tallet@developpement-durable.gouv.fr kevin.javouhey@developpement-durable.gouv.fr herve.pinateau@developpement-durable.gouv.fr	X	X X X	X	X
EP Loire	M. Thanh-Son NGUYEN M. Maxime LE SOMMER M. Jean-Claude EUDE M. Pierre PHILIPPE	thanh-son.nguyen@eptb-loire.fr maxime.lesommer@eptb-loire.fr jean-claude.eude@eptb-loire.fr pierre.philippe@eptb-loire.fr	X X	X X	X X	X X
ERDF	M. Jean CANDIAGO	Jean.candiago@erdf.fr		X		
Gendarmerie Nationale	Cne Reynald CONRAD	Reynald.conrad@gendarmerie.interieur.gouv.fr		X		
Groupe NUMERICABLE SFR	M. Pascal CHAYOUX	Pascal.chayoux@sfr.com		X		
Loire&Orléans Eco	Mme Sylvie BOUCHETTE	sylvie.bouchette@loiretorleans.fr	X			
Loiret Nature Environnement	M. Didier PAPET	didier-papet@orange.fr	X			
Maison de Loire et du Loiret	M. Florian PORNIN	florian.pornin@maisondeloire45.org				X
ORANGE	M. Jean Louis RAVOYARD Mme Pierrette MEYNARD	Jeanlouis.ravoyard@orange.fr pierrette.meynard@orange.fr		X X		
SIAEP	M. Hubert TINSEAU	hubert.tinseau@laposte.net		X		
SIBCCA	Mme Amandine LECLERC M. Joachim GOUDIERE	sibcca45@gmail.com	X		X	

SICTOM Chateauneuf/loire	M. Daniel BRETON	president@sictom-chateauneuf.fr		X		
SDIS45	Cdt BLONDEL	Veronique.blondel@sdis45.fr		X		
SGEE Sologne Loire Forêts	M. Dominique BOUIN	mireille-dominique.bouin@wanadoo.fr	X	X	X	X
SMGCO	M. Jean-Marie DESBOIS	canal.orleans@wanadoo.fr	X			
Préfecture du Loiret	Mme Muriel PLOTTON	Muriel.plotton@loiret.gouv.fr		X		
Vinci Autoroutes COFIROUTE	M. Jorge DIAS	Jorge.dias@vinci-autoroutes.com		X		
DDT du Loiret	M. Fabien GUERIN	fabien.guerin@loiret.gouv.fr	X			
	M. Yann DERACO	yann.deraco@loiret.gouv.fr	X	X	X	X
	M. Didier VIVET	didier.vivet@loiret.gouv.fr	X	X		X
	M. Arnaud BOULAY	arnaud.boulay@loiret.gouv.fr			X	
	Mme Sophie THOUVENIN	sophie.thouvenin@loiret.gouv.fr	X	X	X	X
	M. Jean-Baptiste SEGUY	jean-baptiste.seguy@loiret.gouv.fr	X	X	X	X
	M. Thierry EMERET	thierry.emeret@loiret.gouv.fr	X	X	X	X